



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



12 novembre
2023



INFOS CARRIERE

- 1/ Toujours plus d'arbitraire avec PPCR
- 2/ Concours d'enseignement : un 1er recul du ministère
- 3/ Saisine CAPD pour l'avis finaux DASEN des RDV carrière
- 4/ Communiqué FO : "Non au racisme et à l'antisémitisme"

Toujours plus d'arbitraire avec PPCR

Lors du CSA du 7 novembre, les textes concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions ont été présentées. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de PPCR qui maintient l'austérité et met en place l'arbitraire à tous les niveaux, arbitraire encore renforcé pour la classe exceptionnelle.

Hors-classe : en finir avec l'avis « gravé dans le marbre » !

La FNEC FP-FO a proposé cet amendement : « Les personnels qui en font la demande pourront bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Une nouvelle appréciation de leur valeur professionnelle pourra être portée. Cette appréciation ne sera prise en compte dans le barème national que si elle est supérieure à l'appréciation précédemment portée. »

L'administration a décidé de ne pas retenir cet amendement, bien aidé par certaines organisations syndicales, soutiens indéfectibles de PPCR.

Votes sur cet amendement FO :

Pour : FO, CGT, CFDT, SNALC

Contre : FSU, UNSA

Abstention : SUD

Nouvelle règles d'accès à la Classe exceptionnelle : l'arbitraire le plus total

Si le précédent « barème » pour l'accès à la classe exceptionnelle était jusqu'à présent une vaste blague puisque tout le poids du barème était porté sur l'appréciation, il n'y a maintenant plus aucun barème ! Tout repose sur l'avis (« très favorable », « favorable », « défavorable ») du supérieur hiérarchique, l'ancienneté dans le corps n'intervenant qu'à avis égal.

La FNEC FP-FO a contesté ces nouvelles règles. En effet, la suppression des viviers et l'abaissement de l'échelon de la hors-classe nécessaire pour être promu va augmenter le nombre de personnels promouvables ce qui va rendre le poids de l'appréciation portée par la hiérarchie pour être promu (dont le nombre n'augmentera pas) encore plus important. Vue l'absence de barème, l'arbitraire en sort encore renforcé !

La FNEC FP-FO a déposé certains amendements pour s'opposer à l'absence de recours possible concernant l'avis et pour exiger que tous les avis soient motivés (l'avis favorable ne fait pas l'objet d'une motivation). Ces amendements, soutenus par toutes les organisations syndicales, n'ont pas été retenus par le ministère.

FO a voté contre ces LDG

La FNEC FP-FO, toujours opposé à PPCR et son évaluation arbitraire, continuera d'exiger un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

[Lire le compte rendu complet ICI](#)

Concours d'enseignement : un 1er recul du ministère

Un groupe de travail sur la formation initiale des enseignants a eu lieu le 8 novembre au ministère.

Le constat fait par le ministère rejoint pour une fois celui que fait FO depuis la mise en place de la mastérisation : le nombre d'inscrits au concours baisse de manière vertigineuse !

Une amorce de prise en compte des revendications

Le gouvernement envisagerait un retour du passage du concours à Bac + 3 pour le 1er degré. Le concours serait suivi de deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire, avec des stages d'observation à hauteur de 25 % du temps de travail en 1^e année, un stage en responsabilité à hauteur de 50 % du temps de travail en 2^e année.

Ces annonces rejoignent en partie les revendications de la FNEC FP-FO, en particulier celle d'un recrutement à Bac+3 et une formation sous statut de fonctionnaire stagiaire.

Ce premier recul du ministère est à mettre au compte du combat acharné des collègues, avec la FNEC FP-FO, en défense des concours disciplinaires, du Statut, des postes, de la formation professionnelle sous statut.

[Lire le compte rendu complet ICI](#)

RAPPEL

Saisine CAPD pour
contester l'avis final du
RDV de carrière 2022-2023

Si vous avez contesté par recours gracieux l'avis final de votre PPCR 2022-2023, sans réponse de l'administration ou avis négatif reçu au bout d'un mois, il est temps d'engager la 2ème phase, à savoir la saisine de la CAPD afin que les élus FO puissent défendre votre dossier lors d'une CAPD qui sera convoquée en décembre ou janvier.

Modèle à utiliser ICI

Comme le recours gracieux, il faudra adresser cette saisine à :

- votre IEN
- le chef de la DPE2 : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr + chef de la DPE : ce.dpe13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr
- au SNUDI FO 13 : contact@snudifo13.org

Logiquement, vous avez jusqu'au 20 novembre pour transmettre ce courrier.



Communiqué FO

Non au racisme et à l'antisémitisme !

FO réaffirme qu'il combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l'autre. FO réaffirme son attachement à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté,

[Téléchargez le communiqué FO](#)

[Téléchargez le communiqué fédéral](#)

Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droits. FO réclame toujours un cessez le feu immédiat et la libération de tous les otages. La confédération soutient les camarades qui manifestent et se rassemblent pour la République et contre l'antisémitisme contre toute forme de racisme ainsi que toute idéologie de rejet de l'autre et pour le cessez de feu immédiat.



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Tarif spécial de fin d'année

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire
66% de la somme de vos impôts.***



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

